



# L'accessibilité d'un site public et les usages d'un plan d'eau

## Résolution

de l'Assemblée générale  
du Comité des citoyens du Vieux-Québec  
adoptée le 21 janvier 1992

*« Réuni en assemblée générale, le Comité des citoyens du Vieux-Québec avertit les trois paliers de gouvernement que la gestion et le développement de la frange urbano-portuaire dans le quartier maritime historique de Québec ne peut plus s'effectuer au gré des promoteurs immobiliers, civils ou militaires, sans porter à de graves conséquences : 1) quant à l'usage public du site; 2) quant au respect par le Canada des obligations qu'il a contractées en signant des accords internationaux relatifs à la protection du site urbain du Vieux-Québec inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; 3) quant à la préservation de la haute destination de voyage que constitue le Vieux-Québec et quant au rang que l'activité touristique occupe dans la région; 4) quant au développement économique de l'ensemble de l'agglomération, notamment quant à l'essor des croisières fluviales. (...) »*

## Deuxième partie

# L'accessibilité d'un site public et les usages d'un plan d'eau

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec tient à récuser avec force cette conception réductrice selon laquelle un « accès à l'eau » se résume à un trottoir ou à un quai sur lequel le public peut déambuler, parfois littéralement coincé entre le mur d'un édifice et une surface liquide tout en contrebas, inaccessible pour quelque usage que ce soit. Ce genre d'accès tout théorique ne saurait tenir lieu d'usages réels.

Dans le cas de plans d'eau urbains (bassins, étangs, rivières, canaux, lacs, etc.), l'accès à l'eau, entre autres, signifie la présence en plusieurs endroits d'escaliers, de gradins, de surfaces et de plans inclinés, de pentes gazonnées qui permettent aux gens d'atteindre l'eau, d'y toucher, voire d'y entrer et d'en ressortir.

L'accès à l'eau peut aussi prendre la forme d'une plage aménagée en ville, accessible à pied, suivant des techniques analogues à celles qu'on a développées ces dernières années à Montréal.<sup>1</sup>

### Retour de la pêche au centre-ville?

Dans le cadre de l'assainissement progressif des eaux du fleuve et de la remise en état de frayères, notamment celle de la rivière Boyer, on prévoit le retour graduel de la possibilité de la pêche récréative sur les quais fluviaux, y compris ceux du bassin Louise extérieur, là où veut s'installer très prochainement la Marine canadienne.<sup>2</sup>

En certains endroits, le public en général peut louer chaloupes ou pédalos, tandis qu'un autre secteur du plan d'eau est réservé aux déplacements de bateaux de plaisance ou de navires de croisières. En hiver, un grand étang situé en pleine ville peut se prêter au patinage, au ski sur les rives (suivant le chemin de la piste

---

<sup>1</sup> « La Ville a proposé en décembre 1990 l'érection de deux édifices de 8 ou 10 étages à la tête du bassin Louise, pour abriter des fonctions mixtes, en majeure partie des activités récréo-touristiques ou culturelles. Le C.C.V.Q. appuie plutôt le concept avancé par le géographe Léonce Naud, lors de la consultation publique sur l'aménagement et le développement du quartier Saint-Roch, le 2 janvier dernier : remettre à jour la grève originale du bassin Louise (en fait, l'estuaire de la Saint-Charles à cet endroit), débloquer les abords et refaire des approches par pentes graduelles jusqu'au plan d'eau et ouvrir à la baignade. »

**Mémoire** présenté par le C.C.V.Q. aux audiences publiques tenues par la Ville de Québec les 1<sup>er</sup> et 2 mai 1991 sur la révision du plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec Basse Ville, p. 14.

<sup>2</sup> Bellemare, André-A. « Pour le retour des éperlans à Québec », in *Le Soleil*, Québec, 5 mai 1990, pp. 6 – 7.

cyclable). Enfin, il ne faut pas oublier des tables à pique-nique sur l'herbe, près de l'eau, des bancs, des arbres, des sentiers, des abris contre la pluie en été et contre le froid en hiver, etc.

La plupart de ces usages **publics**, qu'on voit fréquemment dans maintes villes d'Amérique ou d'Europe, impliquent l'utilisation de terrains riverains assez vastes adjacents au plan d'eau. C'est pourquoi l'érection de bâtiments dans ces endroits est perçue comme tellement contraire au bien public qu'elle est depuis longtemps tout simplement interdite dans bon nombre de ces villes qui suscitent l'admiration des Québécois lors de leurs voyages à l'étranger, notamment en Europe.<sup>3</sup>

#### **Un port public doit fonctionner dans l'intérêt public<sup>4</sup>**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec désire également attirer l'attention sur une question fondamentale qui touche aux enjeux éthiques du développement urbain de Québec. Elle concerne l'option d'aménagement qui semble avoir été adoptée pour « développer » les terrains « vagues » du pourtour du bassin Louise.

Cette question fut évoquée par les autorités portuaires lors des audiences publiques sur la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec Basse-Ville, en mai 1991:

*« Une affectation favorisant un développement plus intense pour ce territoire, constitue un moyen judicieux pour la Société du Port de Québec de retirer des revenus nécessaires pour rendre autosuffisante l'exploitation des activités de type récréative-publique que sont la Marina, l'écluse, le pont-bascule et la promenade Abraham-Martin. Cette façon de faire rencontre les objectifs de recouvrement des coûts du gouvernement canadien. »* (Société du Port de Québec, *Mémoire*, avril 1991, p. 5).

Dans cette optique, les revenus éventuels générés par des développements immobiliers sur le pourtour du bassin Louise (ex. les deux tours à bureaux prévues à la tête du bassin, le cinéma Imax) serviront à couvrir les frais de fonctionnement de la Marina, de l'écluse, du pont-bascule ainsi que, dans une faible proportion, la réfection occasionnelle des quais de promenade.

---

<sup>3</sup> Cf. la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Parcs, distractions et aménagements publics, p. 79 : « ...la propriété et l'utilisation privée des plages et du bord de l'eau n'ont jamais été autorisées dans bon nombre d'autres pays... ».

<sup>4</sup>Hershman, M. J. et R. Scott Bittner. 1988. « *Ports over time : historical perspectives on the public port.* » In *Urban Ports and Harbor Management : Responding to Change along U.S. Waterfronts*, New-York, Taylor & Francis, 1988, p. 52.

## Pourquoi faire payer Jos Public?

La question est simple : pourquoi Jos Public, qui en général n'espère plus posséder un bateau depuis belle lurette et donc n'utilisera jamais l'écluse, devrait-il renoncer à tirer avantage du plan d'eau à cause de la priorité donnée à des développements immobiliers, dont le motif est de générer des revenus pour exploiter des installations et des services qu'il n'utilisera très probablement jamais?

A quoi serviront les bénéfices de la location d'un terrain pour le projet IMAX, sinon en majeure partie à payer le fonctionnement de l'écluse? Et à qui sert l'écluse? Pourquoi des espaces libres autour du plan d'eau, dont chaque mètre carré devrait être réservé à l'usage et au bien général (**en premier lieu aux gens de la Basse Ville, qui vivent tout près**) doivent-ils être sacrifiés à l'immobilier (et quel immobilier?) pour payer des frais d'équipements haut de gamme, construits par une Société immobilière fédérale aujourd'hui défunte, laquelle ne s'est nullement souciée des frais d'exploitation futurs de ses dispendieux joujoux, ni ne s'est même demandé si on en avait vraiment besoin?

## Qu'en pensent nos élus?

Les autorités municipales ont donné leur approbation au projet IMAX. Ce développement immobilier, tout comme ceux qui suivront autour du bassin Louise, constituent un moyen pour la Société du Port de Québec de retirer des revenus principalement pour l'exploitation de la marina, de l'écluse et du pont-bascule. Doit-on en conclure qu'elles sont d'accord avec cette étrange façon de concevoir le bien général de la grande majorité des citoyens? Qu'en pensent nos représentants au niveau régional, à Québec et à Ottawa?

Jusqu'à présent, seul le député de Lévis à l'Assemblée nationale, M. Jean Garon, a pris fermement position :

*« De plus, il y a également lieu de s'interroger sur les plans de la Société du Port de Québec de rentabiliser les aménagements de la marina du bassin Louise au moyen de projets à caractère privé. Il y a là une contradiction fondamentale et scandaleuse : le grand public n'a pas à faire le sacrifice de son accès au bord de l'eau et d'un des plus beaux points de vue sur le promontoire de Québec pour défrayer indirectement des équipements récréatifs haut de gamme accessibles à un nombre restreint de personnes. L'écluse du bassin Louise, construite et entretenue avec des fonds publics, a créé un magnifique plan d'eau mais où est la logique s'il faut maintenant privatiser ce plan d'eau pour financer l'écluse.*

*Monsieur Garon demande au gouvernement fédéral de mettre fin à la dilapidation à la pièce des terrains publics du Vieux-Port de Québec et d'instaurer une politique de protection des zones portuaires urbaines afin*

*de réserver ces sites uniques **soit** à leur vocation première de transport maritime, **soit** à des fins publiques. » (Communiqué, 11 octobre 1991)*

### **Bassin ou plan d'eau urbain?**

Il est de plus en plus évident que les parties intéressées au niveau gouvernemental, associatif ou autre vont devoir effectuer une remise à plat complète de la façon même d'envisager l'aménagement de ce plan d'eau remarquable, mais étonnamment sous-utilisé, situé de façon providentielle au coeur même de la ville. En outre, tout le secteur du quartier portuaire historique (bassin Louise et front fluvial) est devenu, depuis une dizaine d'années, l'équivalent des Plaines d'Abraham pour un public croissant, notamment pour les résidants de la Basse-Ville de Québec.

Quand on ajoute que les rives du Saint-Laurent ont été solidement enrochées de façon presque continue à partir du pont de Québec à celui de l'île d'Orléans, coupant net le contact entre toute une population et son fleuve, quand on réalise qu'on ne peut approcher à pied du Saint-Laurent que de la Place Royale jusqu'à la tête du bassin Louise, on réalise enfin qu'au centre-ville de Québec, **chaque mètre carré compte** et comptera de plus en plus dans cette lutte apparemment sans fin que doivent mener les citoyens pour seulement conserver les maigres acquis de ces dernières années, soit quelques centaines de mètres d'espaces publics le long du fleuve et d'un plan d'eau, terrains d'ailleurs déjà largement bétonnés.

### **Conclusion**

Dans une autre capitale pourtant située au Canada, à Ottawa, les rives des cours d'eau sont verdoyantes, les accès innombrables, les espaces verts accueillants. Pourtant, les citoyens de la capitale fédérale ne semblent pas être continuellement en train de faire signer des pétitions, d'écrire à leurs ministres, de créer des coalitions, de remplir des salles, de constituer des comités ad-hoc, de s'adresser à l'UNESCO...

*Une malédiction pèse-t-elle sur Québec?*